



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 22 octobre 2025

Objet : Entretien des chemins et autres ouvrages d'améliorations foncières

Préavis N° 13-2025 Au Conseil communal du CHENIT,

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs,

La commission nommée pour l'étude du préavis 13-2025 s'est réunie le mardi 11 novembre 2025 à 17h30 à l'Hôtel de ville du Sentier.

Tous les membres étaient présents, soit :

- Alemao Antonia, RV
- Piguet Christophe en remplacement d'André Davis, F3
- Heizmann Christian, UDI
- Maillefer Cyril, RV
- Keusen Reynold, UDI, président-rapporteur

Etaient également présents :

- Capt Jean-Fred, municipal
- Vullioud Michel, municipal
- Clavel Julien, chef du service travaux et infrastructures
- Bezingue Gilles, du bureau d'ingénieurs ILEX

Nous remercions ces personnes pour leur présence et pour les informations et explications fournies.

La Commune du Chenit possède un réseau de desserte agricole et des chemins forestiers de plus de 100 km ; c'est une richesse et une facilité pour l'exploitation forestière et agricole ; c'est aussi un atout majeur pour le tourisme. Par contre un aussi long réseau engendre des coûts d'entretien importants.

En 2024 la Municipalité a mandaté le bureau d'ingénieurs ILEX pour une étude préliminaire faisant ressortir les travaux à prévoir, les urgences et les coûts.

La première étape, objet du présent préavis, représente l'urgence, d'un coût total de Fr. 1'685'000.00.

La deuxième étape est devisée à Fr. 3'700'000.00 ; elle est à prévoir d'ici 3 à 7 ans.

La troisième étape, soit le solde des travaux préconisés, est à prévoir d'ici 10 à 15 ans.

Pour cette première étape de travaux, les tronçons suivants sont concernés :

- Chemins des Bégnines
- Dernière partie du chemin d'accès au chalet du Couchant
- Chemin de la côte de la Burtignière, avec notamment le pont sur le Biblanc.

Ces travaux sont très bien documentés dans le préavis et nous n'allons pas les reprendre.

La dernière partie du chemin du Couchant, assez pentue, sera réfectionnée à l'identique, soit en chemin gravelé ; c'est une exigence fédérale pour le district franc. Les gros orages durant l'été érodent régulièrement ce chemin. Pour pallier à cet inconvénient il est prévu d'améliorer l'élimination de l'eau et de nettoyer régulièrement les rigoles.

Pour obtenir les indispensables subventions cantonales et fédérales, la Municipalité a déposé le dossier des travaux auprès de tous les services cantonaux concernés. Les chemins sont situés dans l'inventaire fédéral des paysages et dans le District Franc Fédéral, donc à travailler avec douceur et retenue. Il faut veiller à ne pas déranger la faune. Un suivi environnemental sera mis en place.

Un autre mot relativement récent dans notre langage intervient dans ces travaux ; il s'agit de la durabilité.

Le grand respect de l'environnement et la recherche de la durabilité font certainement augmenter sensiblement la facture finale. D'un autre côté, la subvention prévue est de 70%, ce qui ramène le coût final à charge de la commune à un montant supportable.

De plus, par convention, les communes de Bursins et de Morges vont participer financièrement aux travaux, puisqu'elles ont des propriétés desservies par ces chemins. La subvention sera d'environ de Fr. 30'000.00 pour Bursins et Fr. 7'000.00 pour Morges.

Arrivée au terme de ses délibérations, la commission, à l'unanimité, vous recommande Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions de ce préavis telles que présentées.

Au nom de la Commission
Le rapporteur

Reynold Keusen